

Bulletin Numéro : 210 / 2025

Indicateurs de la bourse d'Alger

DZAIRINDEX (Base=1000)	Clôture	Variation		Clôture précédente
		En valeur	%	
Base au 03 janvier 2008	3 831,69	-0,98	-0,02	3 832,68

Capitalisation boursière DA	742 099 033 850
Encours global des obligations DA	22 000 000 000
Encours global des OAT DA	1 824 502 000 000

Activité globale

Activités	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions
Marché de titres de capital	70 874	81 070 343	40
Marché de titres de créance	-	-	-
Marché des OPC	-	-	-
Marché des IP	-	-	-
Marché des valeurs du Trésor	4 048	3 879 509 840	3
Droits	-	-	-
Transactions de bloc	-	-	-

Compartiment Principal:

25/11/2025

Titre	Cours A	Cours V	Clôture	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.	Variation%	Dernier dividende	
									Montant	Date
ALL	-	-	450,00	19 967	8 985 150	6	450	-	35,00	31/07/2025
AUR	-	361,00	NC	-	-	-	361	-	30,00	01/07/2019
BDL	-	-	1400,00	50 000	70 000 000	30	1 400	-	77,77	15/07/2025
BIO	2500,00	2501,00	NC	-	-	-	2 500	-	160,00	31/08/2025
CPA	-	-	2299,00	907	2 085 193	4	2 300	-0,04	125,00	22/07/2025
SAI	400,00	420,00	NC	-	-	-	400	-	21,00	10/08/2025

Marché des investisseurs professionnels:

25/11/2025

Titre	Cours A %	Cours V %	Clôture %	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd. %	Variation%	Coupon d'intérêt	
									C.C %	Dernier détachement
AL30	-	-	NC	-	-	-	100	-	2,77	04/06/2025
ML30	-	-	NC	-	-	-	100	-	0,11	23/11/2025

Compartiment Croissance :

25/11/2025

Titre	Cours A	Cours V	Clôture	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.	Variation%	Dernier dividende	
									Montant	Date
AOM	-	290,00	NC	-	-	-	290	-	2,18	30/09/2025
MST	720,00	730,00	NC	-	-	-	730	-	8,00	01/06/2025

Compartiment Premium

25/11/2025

Titre	Cours A%	Cours V%	Clôture %	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.%	Variation%	Coupon d'intérêt	
									C.C %	Dernier détachement
TS30	-	100,00	NC	-	-	-	100	-	2,21	10/07/2025

Marché des valeurs du Trésor:

25/11/2025

Titre	Code ISIN	Clôture %	Volume	Valeur	Nbre Trans.	Cours précéd.%	Variation%	Coupon d'intérêt	
								C.C %	Dernier détachement
O070130	DZ0000700553	99,620	40	39 846 000	1	99,800	-0,180	4,11	29/01/2025
O070130	DZ0000700553	99,800	8	7 983 840	1	99,800	2,320	4,11	29/01/2025
O070231	DZ0000700645	95,790	4 000	3 831 680 000	1	93,470		3,74	25/02/2025

AVIS N° 74/25

Séance du	25/11/2025
Intitule	Portant modulation des écarts maximaux des titres
Marche	Marche de titres de capital/Marche de titres de créance

Article 1 :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°2918 du 27 novembre 2025 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	BDL	BIO	CPA	SAI	TS30
Ecart maximal	5%	10%	5%	10%	5%	10%	2%

AVIS N° 75/25

SEANCE DU	25/11/2025
INTITULE	Portant ouverture de l'introduction du titre « SPA BASA ALGERIE » Visa COSOB n°2025/02 du 26 mars 2025
MARCHE	Marché de titres de créances/compartiment émergent

La SGBV porte à la connaissance du marché l'ouverture de l'introduction du titre participatif BASA ALGERIE SPA. Constituant une synthèse d'information générale, cet avis a pour objet de fixer les modalités pratiques de déroulement de l'opération.

Introduction

Fondée en 2017, BASA Cosmétique Algérie a débuté son activité de manière progressive à partir de 2022, testant le marché avec une gamme initiale de produits destinée aux consommateurs les plus exigeants en matière de soins naturels et sécuritaires.

A partir du mois d'octobre 2024, le capital social de SPA BASA ALGERIE est arrêté à Cinquante millions de dinars (50 000 000 DA) répartis en cinquante mille actions (50 000) d'une valeur nominale de mille dinars (1000 DA) chacune

En application des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire de la société du 15 avril 2025, portant validation de la décision de procéder à l'émission des deux cents mille (200 000) titres participatifs à 1 000Da pour chaque titre participatif.

Fiche technique de « BASA SPA » :

Dénomination sociale	SPA BASA ALGERIE
Date de début d'activité	2022
Capital social	50.000.000,00 dinars divisé en 50.000 actions.
Siège sociale	Coopérative El Karama, Lot 01, Local 01, Bir Eldjir - Wilaya Oran
Domaine d'activité	La fabrication de produits cosmétiques et de soins naturels, ainsi que de produits parapharmaceutiques.
Implantation géographique	Wilaya d'Oran.
Contact	Direction Générale : Tél. +213. (0) 41. 65.88.62 – Fax : +213. (0) 41. 65.82.67 E-Mail : hadjar@basacosmetique.com Web : www.basacosmetique.com

Caractéristiques de l'opération :

Nature des titres	Titres participatifs
Quantité offerte	200 000 titres.
Montant global de l'opération	200 000 000,00 dinars.
Prix de souscription	100% de leur valeur nominale soit à 1 000 DA chacun
Période de souscription	Du 30 novembre au 24 décembre 2025.
Forme juridique des titres	Au porteur, inscrits en compte auprès de teneurs de comptes conservateurs de titres habilités.
Date de jouissance	01 janvier 2025.
Négociabilité des actions	Les titres seront négociables sur le compartiment émergent du marché des titres de créances
Rémunération	La rémunération des titres avec un taux fixe nul et un taux variable
Chef de file/Syndicat de placement	Invest market, CPA, BDL, BNA et BADR

Modalités de souscription :

Le déroulement de l'opération de l'émission des titres participatifs est présenté comme suit :

L'émission débutera le 30 novembre 2025, la société BASA SPA procèdera à l'émission de deux cent mille (200 000) titres, ce qui représente un montant de deux cent millions de dinars, Toutefois, la société se réserve le droit d'accepter le montant effectivement souscrit, même si celui-ci est inférieur à l'objectif initial.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission 200 000 000 DZD est intégralement souscrit. Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel de la cote de la SGBV.

Mentions minimales des ordres :

L'ordre de souscription doit comporter les informations suivantes :

Information	Obligatoire
Code agence	✓
Nom et prénom (ou Dénomination) du bénéficiaire	✓
Date de naissance du bénéficiaire	✓
Type et Numéro CNI / PC / RC/NIN	✓
Nature du compte (Propre, Mandant)	✓
Adresse du bénéficiaire	
Tél. / e-mail du bénéficiaire	
Wilaya du bénéficiaire	✓
Nombre de titre en chiffres	✓
Date de souscription	✓

Conditions de souscription :

Les membres du syndicat de placement qui procèderont à la collecte des ordres devront respecter les règles suivantes :

- Le client devra être clairement identifié ;
- La demande de souscription ne doit être validée que si le compte espèce présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement. Ce solde devra être bloqué jusqu'au dénouement de l'opération ;

- Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer que les ordres souscriptions acheminés contiennent les mentions obligatoires ;
- Les ordres de souscription peuvent faire objet de modification ou d'annulation et ce jusqu'au dernier jour de la période de l'offre. A la clôture, tous les ordres sont irrévocables.
- L'offre est destinée aux investisseurs professionnels (institutionnels et qualifiés), tels que définis par le règlement 23-04 du 25 octobre 2023.

Déroulement de l'opération :

Centralisation	
Durant toute la période de souscription, les ordres recueillis par les membres du Syndicat de placement peuvent être saisis dans la plateforme de la SGBV dédiée à cette opération. Seuls les ordres conformes seront enregistrés. A cet effet, le parquet de la Bourse d'Alger sera ouvert, de dimanche à jeudi, aux agents autorisés, représentant les IOB de 9 :00 à 15 :00.	
Traitement des ordres	
Contrôle et validation	A la clôture de la période de centralisation, la SGBV procédera à la validation des ordres. A l'issue de cette phase, la SGBV transmet un état des ordres rejetés aux IOB concernés. Cet état énumère l'ensemble des ordres rejetés ainsi que leurs motifs de rejet.
Allocation	Les titres seront alloués sur la base du principe FIFO premier arrivé, premier servi.
Enregistrement et Publication des résultats	
Les résultats de l'opération seront enregistrés et rendus publics par la SGBV et ce, par la publication d'un avis de résultats au Bulletin Officiel de la Cote. L'émetteur BASA Spa, la COSOB, les membres du syndicat de placement ainsi que le Dépositaire Centrale des titres seront destinataires des résultats de l'opération.	
Règlement livraison	
Le dénouement de l'opération sera assuré par le Dépositaire Centrale sur la base des fichiers transmis par la SGBV, et ce trois (03) jours ouvrables suivant la date de divulgation des résultats.	

Calendrier de l'opération :

L'opération d'introduction en Bourse du titre BASA Spa se déroulera selon le calendrier suivant :

Novembre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

25/11/2025	Publication au BOC de l'avis d'ouverture de l'introduction
30/11/2025	Ouverture de la période de souscription. Ouverture de la période de centralisation.
24/12/2025	Clôture de la période de souscription.
25/12/2025	Clôture de la période centralisation à 12 :00. Validation des ordres par les IOB à 12 :30.
28/12/2025	Traitement des rejets par la SGBV. Remise par la SGBV du listing des ordres rejetés aux IOB. Réception par la COSOB, l'émetteur et le Chef de file du : PV du Comité de suivi attestant la réussite de l'opération, et de la Synthèse des résultats de souscription de la SGBV.
28/12/2025	Allocation des souscriptions par la SGBV
28/12/2025	Enregistrement de l'opération. Remise des résultats de l'opération aux IOB, Algérie clearing, émetteur et COSOB. Publication de l'avis de résultat au BOC.
31/12/2025	Dénouement de l'opération.
04/01/2026	Cérémonie et début des négociations

Les dates peuvent faire objet de modification. Un avis SGBV relatif à cette modification sera publié dans le Bulletin Officiel de la Cote.

Suivi de l'Opération :

Un Comité de Suivi, est mis en place. Il inclut les représentants de l'émetteur, la COSOB, Algérie clearing ainsi que les membres du syndicat de placement.

Le Comité de Suivi a pour rôle de :

- Suivre la conduite de l'opération et d'atténuer les contraintes surgissant, éventuellement, durant son déroulement.
- Prendre les décisions relatives au déroulement de l'opération en vue d'assurer la réussite de l'opération, tout en respectant l'intégrité du marché et la réglementation en vigueur.
- Servir de moyen de communication des taux d'avancement de l'opération et ses résultats finaux.
- Représenter un lieu de réflexion et de concertation pour les besoins de l'opération en question.

Le Comité de Suivi fixe la fréquence de ses réunions qui se tiendront au siège de la SGBV.

Complément d'informations :

Pour tout complément d'information, la note visée est disponible sur le lien suivant :
https://www.sgbv.dz/?page=details_actuelite&act=994&lang=fr

AVIS N° 76/25	
SEANCE DU	25/11/2025
INTITULE	Portant augmentation de capital d'ALLIANCE ASSURANCES par attribution gratuite avec droit d'attribution coté
MARCHE	Marché titre de capital/compartiment principal

En application de l'article 137 du Règlement COSOB n° 23-04 du 25 octobre 2025 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières, le présent Avis a pour objet de définir les conditions de négociation du droit d'attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'augmentation de capital de la société Alliance Assurances par incorporation des réserves, décidée à l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 05 juin 2025.

Article 1 : Caractéristiques de l'opération sur titre

Titre	ALL (Alliance Assurances)
Nature de l'opération sur titre	Augmentation de capital par attribution gratuite avec droit d'attribution coté
Date de l'AGEX	05 juin 2025
Valeur nominale de l'action en DA	380 DA
Nombre d'action avant l'augmentation	9 287 217 actions ordinaires
Nombre de titre émis	4 643 609 actions
Nombre d'action après l'augmentation	13 930 826
Parité de conversion	1 actions nouvelles pour 2 actions anciennes
Date de jouissance des titres	01/01/2025
TCC centralisateur	BDL.

Article 2 : caractéristiques de cotation du titre

Libellé de la valeur	ALLIANCE ASSURANCES
Code ISIN	DZ0000010037
Ticker ou code bourse	« ALL »
Marché de la cote	Compartiment principal
Catégories des titres	Actions ordinaires
Forme juridique des titres	Au porteur
Mode de cotation	Fixing

Article 3 : caractéristiques de cotation du droit d'attribution

Libellé de la valeur	DA ALLIANCE ASSURANCES 1/2 05/06/2025
Code ISIN	DZ0000090021
Ticker ou code bourse	« DAL2 »
Marché de la cote	Compartiment principal
Catégories des titres	Droit d'attribution
Pas de cotation	1 dinar
Ecarts maximaux	20%
Fréquence de cotation	Dimanche, mardi et jeudi
Mode de cotation	Fixing
Date de détachement du droit	26/11/2025
Date de début de négociation	02/12/2025
Date de radiation	02/02/2026

Article 4 : calendrier de l'opération

L'opération sur titre d'ALLIANCE ASSURANCES se déroulera selon le calendrier suivant :

11/11/2025	Réception par la SGBV, la COSOB et ALGERIE CLEARING du dossier complet de l'opération sur titre
18/11/2025	Publication par Algérie Clearing de l'avis relatif à l'opération sur titre
25/11/2025	Publication par la SGBV au BOC de l'avis relatif à l'opération sur titre.
26/11/2025	Détachement de droit d'attribution
27/11/2025	Ajustement du cours de référence de l'action ALL. Purge du carnet d'ordre ALL.
02/12/2025	Cotation des droits d'attribution
02/12/2025	Livraison des actions nouvelles
02/12/2025	Cotations des nouvelles actions
02/02/2026	Radiation des droits

Article 5 : ajustement du cours de référence et purge du carnet d'ordres

La SGBV se charge de réunir les conditions d'une cotation ex-droit d'attribution, le jour de son détachement, en opérant un ajustement de cours de référence du titre Alliance Assurances et procède à la purge du carnet d'ordres central.

L'ajustement du cours de référence du titre Alliance Assurances se fera selon la formule suivante :

Cours de référence de l'action ajusté

$$= \text{Dernier cours coté ou ajusté} - \text{Cours de référence de droit}$$

Le calcul du cours de référence du droit d'attribution pour une séance donnée se fait selon la formule suivante :

Cours de référence du droit

$$= \frac{\text{dernier cours coté de l'action} * \text{nombre d'actions nouvelles}}{\text{nombre d'action après l'augmentation}}$$

Article 6 : Exercice du droit d'attribution par les actionnaires

Le jour du détachement du droit d'attribution, les actionnaires se verront créditer d'un nombre de droits d'attribution égale au nombre d'actions qu'ils détiennent avant la date de détachement du droit. Les droits d'attribution octroyés seront convertis systématiquement en actions nouvelles gratuites, à raison d'une (01) actions nouvelles contre deux (02) droits d'attribution, qui seront livrées le jour fixé par le calendrier de l'opération.

Article 7 : Traitement des rompus pendant la période de négociation du droit d'attribution

Les actionnaires disposant de rompus à l'issue de la conversion systématique de leurs droits d'attribution d'actions gratuites, sont tenus d'exprimer, pendant la période de négociation du droit, leur souhait de céder leurs rompus de droits ou d'acquérir les droits manquants à l'effet d'atteindre la parité de conversion retenue par l'émetteur. Ainsi, les actionnaires concernés doivent formuler et transmettre à leurs IOB, un ordre de vente ou un ordre d'achat selon leur choix, avant la fin de la période de négociabilité du droit.

A défaut de présenter un ordre de vente du rompu de droit d'attribution ou d'achat des droits manquant, pendant la période de négociabilité du droit, les rompus de droits d'attribution seront cédés sur le marché, conformément aux modalités fixées par l'article 8 ci-dessous.

Article 8 : traitement des rompus après la fin de la période de négociation du droit.

A l'issue de la période de négociabilité du droit, les rompus qui seraient encore en circulation seront transmis par le dépositaire au centralisateur, qui les regroupera et les transformera en actions ALL. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par le centralisateur aux conditions de marché et le produit de la cession sera, à due proportion, redistribué aux TCC qui les répartiront entre les détenteurs des rompus.